Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 9

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVEC LE CISALPIN DE MILAN A PARIS EN 8 HEURES

C'est le 1er juillet 1961 qu'ont été officiellement mis en service les nouveaux Trans-Europ-Express (T.E.E.) électriques C.F.F. quadri-courant sur les lignes Zurich-Gothard-Milan-Simplon-Paris. Ces rames de conception et de construction entièrement suisses sont réellement le « nec plus ultra » du confort allié à la rapidité des voyages par chemin de fer. Tout est aménagé et disposé pour rendre les voyages agréables : voitures à air conditionné, insonorisation remarquable, stabilité parfaite, cuisine de classe, bar, cases à bagages, garde-robes et installations sanitaires perfectionnées.

Sur le plan purement technique, la caractéristique essentielle des T.E.E. électriques est que leur moteur peut être alimenté par des systèmes de courant entièrement différents, tels que ceux de Suisse, d'Italie, de France, voire d'Allemagne, d'Autriche, de Hollande et de Belgique. Le passage d'un système de courant à un autre est extrêmement simple, puisqu'il suffit au mécanicien — qui doit évidemment ralentir l'allure du convoi — de presser un ou deux boutons sur son tableau de bord. Ces rames électriques sont ainsi appelées à remplacer les rames « Diésel » jusqu'ici en service sur diverses lignes du réseau européen, en raison de leur plus grande puissance, en montagne notamment. Une rame T.E.E. électrique, longue de 125 mètres et d'un poids approximatif de 250 tonnes, dispose d'une puissance de traction de 3.400 C.V., qui lui permet de franchir, à 85 km./h., les fortes rampes du Saint-Gothard et du Simplon et d'atteindre la vitesse de 160 km./h. sur les lignes en palier qui s'y prêtent.

Après le voyage inaugural réservé aux représentants de la presse suisse et étrangère et des représentants des administrations ferroviaires intéressées, de la ligne Zurich-Gothard-Milan, par le « Gottardo », ce fut l'inauguration de la ligne Milan-Simplon-Paris et retour par le « Cisalpin », voyage parfaitement réussi et qui a enchanté tous les participants.

A Milan, au cours d'une brève cérémonie, M. Mario Forté, directeur de l'arrondissement de Milan des chemins de fer de l'Etat italien ; Mermier, directeur de la région sud-ouest de la Société nationale des chemins de fer français, et Otto Wichser, directeur général des C.F.F. prirent la parole, soit pour relever l'importance de l'initiative suisse et les résultats qu'elle ne peut manquer d'avoir sur le trafic inter-européen des voyageurs, soit pour dire la satisfaction qu'éprouve la Suisse à apporter sa contribution au progrès technique des relations ferroviaires.

La mise en service des T.E.E. électriques marque, à n'en pas douter, une époque dans les communications internationales par chemin de fer. La présence en gare de Milan de l'excellente fanfare des cheminots milanais, qui joua les hymnes nationaux des trois pays directement intéressés, fut également une manifestation de cet esprit nouveau qui souffle sur le vieux continent européen pour le rapprocher et l'unir plus étroitement que jamais.

Pour se faire une idée des conditions dans lesquelles s'effectue le voyage Milan-Paris et retour, disons simplement que le tunnel du Simplon est franchi en moins de 10 minutes, celui du Mont-d'Or en 3 mn. 1/2, que le T.E.E. électrique met 2 h. 22 pour couvrir les 300 et quelques kilomètres qui séparent Paris de Dijon et guère plus d'une demi-heure pour descendre de Vallorbe à Lausanne. Le « Cisalpin » effectuera désormais la liaison la plus rapide de Paris à Evian, pour peu que la traversée du lac soit assurée par une bonne correspondance.

Remercions pour terminer les organisateurs de ce voyage, en particulier MM. Max Strauss, secrétaire général, et Alfred Wenger, chef du service de presse des C.F.F., qui n'ont rien négligé pour faciliter la tâche des journalistes italiens, allemands, français, anglais et suisses, qui participeront à ces courses inaugurales du « Gottardo » et du « Cisalpin ».

PRIX DE L'ASSOCIATION DES MUSICIENS SUISSES POUR DE JEUNES SOLISTES

L'examen pour l'obtention du Prix de l'Association des Musiciens Suisses pour de Jeunes Solistes, destiné à récompenser de jeunes artistes suisses pour la haute qualité de leurs interprétations musicales, aura lieu le 5 février 1962, à Berne. Les candidats ne devront pas avoir dépassé 30 ans le 1er janvier 1962. Ils peuvent s'inscrire jusqu'au 30 septembre 1961, au plus tard, au secrétariat de l'Association des Musiciens Suisses, case postale 31, Lausanne 13, qui leur adressera gratuitement un exemplaire du règlement et tous les renseignements nécessaires.

BOURSES D'ETUDES MUSICALES 1962

L'Association des Musiciens Suisses et la Fondation Kiefer-Hablitzel décerneront à nouveau, au printemps 1962, des bourses d'études à de jeunes musiciens suisses pour leur permettre de continuer ou d'achever leurs études musicales en Suisse ou à l'étranger. La limite d'âge des candidats est fixée à 25 ans au plus pour les instrumentistes et à 28 ans au plus pour les chanteurs et les compositeurs. Les examens auront lieu les 3, 4 et 5 février 1962, à Berne. Le règlement et une formule d'inscription seront envoyés gratuitement aux intéressés par le secrétariat de la Fondation Kiefer-Hablitzel, Bubenbergplatz, 12, Berne, ou par le secrétariat de l'Association des Musiciens Suisses, case postale 31, Lausanne 13. Le délai d'inscription est fixé au 30 novembre 1961 au plus tard.

COMMUNIQUE

A la VIe Biennale du Musée d'art moderne de São Paulo (Brésil), qui aura lieu du 10 septembre au 31 décembre 1961, la Suisse présentera une grande collection de gravures de sept artistes : Jean Baier, Genève ; Köbi Lämmler, Saint-Gall ; Rolf Lehmann, Jouxtens (VD) ; Raymond Meuwly, Misery (FR) ; Rudolf Mumprecht, Zurich/Berne ; Léon Prébandier, La Conversion (VD) ; Pierre Terbois, Genève.

La participation suisse à cette exposition a été organisée, comme de coutume, par le département fédéral de l'intérieur d'après les propositions de la commission fédérale des beaux-arts.

CANTON DE BALE

CEUX QUI S'EN VONT

M. Rudolf Speich, président du Conseil d'Administration de la Société de Banque Suisse, est décédé à Bâle, dans sa 71e année, après une brève mais douloureuse maladie.

Le défunt avait fait aussi partie de longues années du Conseil de Banque de la Banque Nationale Suisse et du Conseil d'Administration des chemins de fer fédéraux suisses, ainsi que de nombreux Conseils d'Administration d'importantes entreprises suisses de l'économie privée. Au service militaire, le défunt était Colonel.

CANTON DE BERNE

CONCOURS POUR ARTISTES

La Commission des Beaux-Arts du canton de Berne organise, de concert avec le Service Cantonal des Bâtiments, un concours libre de projets pour la décoration murale du nouvel Institut des Sciences Exactes de l'Université de Berne. Tous les artistes originaires du Canton de Berne, ou qui y ont élu domicile, sont autorisés à participer au dit concours. Le Musée des Beaux-Arts de Berne renseigne sur les conditions du concours.

AVOIRS EN SUISSE D'ETRANGERS OU D'APATRIDES PERSECUTES POUR DES RAISONS RACIALES OU RELIGIEUSES

Le Département Fédéral de Justice et Police a rédigé un projet d'arrêté concernant la déclaration à une Autorité que désignera le Conseil Fédéral, dans les six mois dès l'entrée en vigueur de l'arrêté, de tous les avoirs en Suisse qui appartenaient à des étrangers ou à des apatrides dont on est sans nouvelles sûres depuis le 9 mai 1945, et dont on sait ou doit admettre qu'ils ont été victimes de persécutions raciales ou religieuses.

Sont notamment considérés comme avoirs, au sens du projet, les avoirs en monnaie suisse et étrangère, les créances, les billets de banque et autres moyens de paiement, l'or et les autres métaux précieux, les objets de valeur, les titres, les marchandises et les stocks de marchandises, les biens meubles, les collections, que ces avoirs se trouvent dans des dépôts ouverts ou fermés, ou dans des compartiments de coffres-forts, les participations de tout genre, les immeubles, les droits découlant de brevets, de marque de fabrique, les droits d'auteur, les concessions, les rentes, les pensions, les droits découlant d'assurance, ainsi que tous droits ou intérêts économiques à de tels avoirs, ou découlant de contrats s'y rapportant, par exemple les usufruits et autres servitudes, les droits de gage, les droits de préemption et de réméré, les options.

Selon la teneur de l'article 6 du projet, l'obligation de déclarer des avoirs à l'autorité compétente et de fournir des renseignements au curateur prime tout devoir de discrétion, notamment des banques, compagnies d'assurance, sociétés fiduciaires, avocats, notaires, conseillers juridiques.

Si le propriétaire d'avoirs déclarés ne laisse aucun héritier légal et n'a pas pris de dispositions pour cause de mort, la succession sera dévolue à un fonds à créer par le Conseil Fédéral. Un arrêté de l'Assemblée Fédérale réglera l'utilisation de ce fonds, en tenant compte de la provenance des sommes qui lui sont versées.

Au cas où la personne déclarée absente ou décédée, ou son ayant-droit, reparaîtrait dans les deux ans qui suivent le versement des avoirs au fonds, le montant versé sera remboursé sans intérêt à celui qui justifie de ses droits. Les infractions seront punies.

Ce projet, qui compte 15 articles, a été adressé pour avis aux cantons et organisations intéressés.

LA RESTAURATION DE L'ABBATIALE DE BELLELAY

Présidé par M. Ali Rebetez, de Porrentruy, le comité de rénovation du vieux Bellelay a organisé à Bellelay la cérémonie d'inauguration de l'abbatiale restaurée. Ouverte par des productions de l'orchestre de Radio-Berne, dirigé par M. Téo Hug, et du chœur des vieux costumes de Délemont, conduit par M. R. Chatelain, la manifestation fut marquée par trois allocutions. Après que M. Alban Gerster, architecte à Laufon, eut parlé des travaux de rénovation qu'il dirigea, M. Virgile Moine, conseiller d'état et président de la commission cantonale des monuments historiques, évoqua les heurs et malheurs de cette abbatiale, le haut-lieu jurassien chargé d'histoire.

Au moment où le peuple jurassien connaît des divisions qui l'ont meurtri, dit-il, nous avons voulu que des hommes de bonne volonté puissent se retrouver au cœur même du Jura. Les Prémontrés, qui œuvrèrent ici pendant six siècles, étaient guidés par un idéal qui les dépassait, par le besoin de servir au-delà de l'individu ou de la communauté étroite. A la limite des confessions, nous avons voulu que l'ancienne abbatiale soit ouverte à tous ceux qui affirment la primauté de l'esprit sur la matière, car l'esprit ne connaît nulle frontière ethnique, linguistique ou confessionnelle.

Le règlement de la fondation du vieux Bellelay, ratifié par le Conseil exécutif, prévoit que l'église abbatiale peut être utilisée comme centre des manifestations de caractère culturel, scientifique ou artistique. Elle sera affectée incidemment aux cultes des diverses confessions.

Terminant la série des discours, le Dr Fehr, directeur de l'établissement de Bellelay, dit alors, au nom des bénéficiaires jurassiens de l'ancien canton et d'ailleurs, leur reconnaissance envers le Gouvernement, la Confédération et les généreux donateurs qui permirent cette magnifique restauration.

OUVERTURE D'UN MUSEE PATRIOTIQUE

Début juillet a été inauguré à Langnau, en présence des représentants des autorités fédérales et cantonales, un musée patriotique unique en son genre. C'est la première fois que la tradition emmentaloise est ainsi présentée dans le cadre du musée. Le bâtiment, le « Tuechlihus », est un des édifices les plus anciens du pays. L'une des fiertés de ce musée est la magnifique collection de vieilles céramiques de Langnau. Ce musée patriotique est sans conteste appelé à devenir l'une des principales attractions culturelles de cette région.

CANTON DE GENEVE

REUNION A GENEVE DU COMITE EXECUTIF DU CONGRES JUIF MONDIAL ET COMMEMORATION DU 25e ANNIVERSAIRE DU C.J.M.

On se souvient qu'en 1936, les dirigeants juifs s'étaient réunis en conférence à Genève, qui a abouti à la création du Congrès juif mondial, seul organisme représentatif des communautés juives du monde.

Du 20 au 23 août, Genève a accueilli, à nouveau, plus d'une centaine de dirigeants des communautés juives, qui constituent le comité éxécutif du C.J.M. pour discuter des problèmes qui se posent au judaïsme. Cette réunion marque en même temps le 25e anniversaire du Congrès juif mondial, qui a tenu à revenir ainsi dans la ville où il a été créé. La manifestation anniversaire, à laquelle ont participé quelque cinq cents délégués, observateurs, représentants d'organisations gouvernementales et internationales, membres de la communauté juive en Suisse, s'est déroulée dans un des grands hôtels de la ville et une séance spéciale a été consacrée à ce jubilé en présence de représentants des Nations Unies, de l'UN.E.S.C.O., du B.I.T., ainsi que de représentants du corps diplomatique.

Les travaux mêmes du congrès ont porté notamment sur les efforts de l'organisation en vue de retrouver des témoins dont l'absence avait empêché les autorités d'Allemagne occidentale de passer en jugement plusieurs criminels nazis, sur le judaïsme, face à un nouveau monde politique, sur les Nations Unies, l'antisémitisme international, leur portée sur la révolution sociale. Des exposés ont été présentés sur la politique culturelle du congrès depuis sa création, sur les développements du point de vue organisation du C.J.M., sur le rôle du judaïsme américain au sein du congrès. Enfin, le comité éxécutif a élaboré sa ligne de conduite face aux nouveaux problèmes.

LE CONGRES MONDIAL DU CHRISTIANISME LIBERAL ET LE RAPPROCHEMENT DES EGLISES.

L'association mondiale pour le christianisme libéral communique :

Le congrès mondial pour le christianisme libéral, qui groupe 500 délégués représentant 10 millions de croyants des cinq continents, s'est réuni à Davos du 7 au 13 août.

Une résolution a été votée, qui regrette la modification de la base doctrinale du mouvement œcuménique, dans le sens du dogme de la Trinité, telle qu'elle doit être proposée à la prochaine assemblée œcuménique de La Nouvelle-Delhi.

Les représentants du libéralisme, membres des églises chrétiennes, estiment que le caractère de plus en plus dogmatique de l'œcuménisme porte un grave préjudice à la cause de l'unité chrétienne. Celle-ci n'est possible, aux yeux du libéralisme, que sur la base d'une fédération et d'un programme d'ordre spirituel et moral.

Le Congrès entend promouvoir plus de compréhension entre les croyants.

Il a également voté une résolution invitant les églises à soutenir l'œuvre des Nations Unies.

Une importante délégation de Suisse française et alémanique a participé aux débats. Le Dr Faber, des Pays-Bas, a été nommé président de l'Association mondiale pour le christianisme libéral.

GENEVE-TOKYO EN MOINS DE 20 HEURES DE VOL

Dès la mi-septembre, la « Swissair » a mis en service sur sa ligne d'Extrême-Orient un nouveau « Convair », soit un avion à réaction qui est le type du « Jet commercial », le plus rapide du monde. Propulsé par quatre réacteurs, le « Convair-Swissair » peut atteindre une vitesse de croisière de 979 km. à l'heure, à l'altitude de 8.450 mètres. Ses dimensions sont les suivantes : longueur 39,40 mètres, hauteur 11,05 mètres, et envergure 36,58 m.

Le « Convair Swissair » peut transporter 94 passagers dont, 20 en première classe, 10 dans le salon et 64 en classe économique. Son poids maximum au décollage est de 87,4 tonnes. La capacité des réservoirs est de 47.771 litres.

En collaboration avec la « S.A.S. », il y aura cinq services hebdomadaires entre la Suisse et l'Extrême-Orient. La distance Genève-Tokyo sera franchie en moins de 20 heures de vol.

Jardinier (64 ans, sans enfant) cherche situation dans propriété appartenant à des compatriotes. Région de Paris. Faire offres sous chiffre 12-30 à la Rédaction.

« Habillez votre maison par un beau jardin. » Adressez-vous aux Pépinières LUTZ, 10, rue Alexandre-Turpault, à Bois-d'Arcy (Seine-et-Oise). Tél. 923-04-49.

Ch. LUTZ.

CANTON DES GRISONS

LES 100 ANS DE LA SOCIETE CANTONALE DE GYMNASTIQUE

La société cantonale de gymnastique du Canton des Grisons à fêté, fin juin, ses cent ans d'existence, par une grande fête de gymnastique de trois jours. La fête a été marquée essentiellement par la participation à cette exhibition d'environ mille gymnastes répartis en 55 sections du Canton des Grisons et de Glaris ainsi que neuf sections invitées d'autres régions. Une cérémonie officielle eut ensuite lieu au « Stadttheater » de Coire, au cours de laquelle M. A. Bachmann (Tamins) a pu saluer un grand nombre d'invités, parmi lesquels on notait la présence des représentants des autorités politiques cantonales, ainsi que de l'église et de l'armée.

Alors que le conseiller d'Etat, M. R. Lardeelli, apportait les salutations des autorités cantonales et soulignait l'importance de ce sport pour le développement de notre idéal politique, M. G. Raenziger (Schiers), membre honoraire de la société de gymnastique des Grisons, prononça le discours de circonstance.

La manifestation, qui s'est déroulée par un temps splendide, a connu une forte affluence.

LA SECONDE INHUMATION DES RESTES DE JURG JENATSCH

La chancellerie de l'évêché de Coire communique que le 4 août a eu lieu en la cathédrale de Coire, juste deux ans après l'ouverture de sa sépulture, la seconde inhumation des restes de Jurg Jenatsch, le célèbre homme d'Etat du Canton des Grisons, qui vécut au XVII*e siècle. La mise au tombeau s'est déroulée à huis-clos. Un document rédigé en latin portant les signatures de l'évêque de Coire, Mgr Caminada, et de l'antropologue zuricois M. E. Hug, a été placé dans une caissette en métal qui a été mise dans la tombe. La tombe de Jurg Jenatsch avait été découverte, il y a deux ans, dans la cathédrale de Coire et ouverte, afin de soumettre le contenu à un examen scientifique. Cet examen, dirigé par M. E. Hug, confirma l'identité du contenu de la tombe, qui fut comparé au procès-verbal du tribunal et à ce qui restait des habits.*

CANTON DE NEUCHATEL

PLUS D'ECOLIERS EN « BLUE-JEANS »

La commission scolaire de Fleurier vient de prendre la décision d'interdire désormais aux jeunes filles en âge de scolarité le port de pantalons et de « blue-jeans » à l'école. C'est la première fois que pareille décision est prise dans le Canton de Neuchâtel.

POUR LA CONSTRUCTION D'UN THEATRE A NEUCHATEL

On envisage de construire à Neuchâtel, où le besoin d'un nouveau théâtre se fait sentir, un grand bâtiment comprenant, salle de théâtre, salle de congrès et restaurant, qui serait édifié à l'est du jardin anglais, sur l'emplacement de l'actuel Casino de la Rotonde. Un concours d'architecture à l'échelon national est organisé à cet effet. Une somme de 30.000 francs vient d'être mise à la disposition d'un jury **ad hoc.**

L'INDUSTRIE HORLOGERE ET LE REFERENDUM CONTRE LE NOUVEAU STATUT DE L'HORLOGERIE

Dans les milieux horlogers, on s'étonne qu'une « action pour la montre suisse » soit lancée, à Baden, par un « Groupe de travail en faveur d'un marché économique social » inconnu jusqu'ici.

Ce « groupe de travail » invite les citoyens à signer, dès réception de la formule imprimée, une demande de référendum contre l'arrêté fédéral sur l'horlogerie suisse qui fut promulgué le 23 juin par l'Assemblée fédérale [Conseil des Etats : 36 (unanimité) ; Conseil national : 140 contre 8].

Dès lors, dans ces mêmes milieux, on pense que le citoyen suisse n'a pas l'habitude — même sur le plan politique — de donner sa signature en blanc ou sur un chèque qui peut être sans provision.

On rappelle aussi que l'industrie horlogère (fabricants et ouvriers) a récemment rendu publique son adhésion à la décision de l'Assemblée fédérale.

CANTON DU TESSIN

FRANCESCO CHIESA A FETE SES 90 ANS

M. Francesco Chiesa, qui compte parmi les plus grands écrivains suisses de langue italienne, a fêté le 5 juillet son 90e anniversaire.

Né le 5 juillet 1871, à Sagno, il suivit les cours du gymnase cantonal de Mendrisio, puis du lycée cantonal de Lugano, enfin de l'Université de Pavie, où il fit son droit. Professeur de littérature italienne au lycée cantonal de Lugano, de 1897 à 1942, il le dirigea de 1914 à 1943. Il fut aussi président de la commission cantonale des monuments et président de la commission cantonale pour la protection du paysage. Les Universités de Lausanne (en 1927) et de Rome (en 1928) lui conférèrent le titre de docteur honoris causa. *En 1957, le jury du « prix des trois beaux-arts » lui décerna son prix de littérature, de 2 millions de lires. Il écrivit de nombreux ouvrages (« Tempo di Marzo », « Villadorna », « Racconti del Passato Prossimo »,* etc...) *et publia des poésies (« Calliope », « Consolazione », « La Stellata Sera », « l'Artefice Malcontento »).*

LES SEMAINES MUSICALES D'ASCONA

Les semaines musicales d'Ascona, qui sont devenues une tradition dans la vie musicale de la Suisse, ont lieu cette année de la mi-août à la mi-octobre. Il est prévu,

dans leur programme, des représentations de l'American Festival Ballet, un concert de musique de chambre de l'orchestre londonien de Boyd West, l'exécution du « Requiem allemand » de Brahms par le Caecilienchor et l'orchestre symphonique de Francfort-sur-le-Main, deux concerts symphoniques sous la conduite de Paul Klecki et Carl Schuricht, avec Wilhelm Kempff et Nathan Milstein comme solistes, un récital de piano de Geza Anda, deux concerts de musique de chambre du quintette de Londres et des « Musici di Roma » et pour terminer un concert de l'orchestre symphonique de Prague sous la direction de Vaclav Smetacek et avec Stanislav Kner comme soliste.

FESTIVAL DE LOCARNO : UN PIONNIER DU CINEMA A L'HONNEUR

Le 14e Festival international du Film, de Locarno, a organisé, à la salle de la Sopracenerina, une grande exposition de photographies et de documents cinématographiques à la mémoire du Français Georges Méliès, pionnier du cinéma, dont on fête cette année le 100e anniversaire de la naissance. Cette exposition est organisée, par la cinémathèque suisse, en étroite collaboration avec la cinémathèque française, qui a présenté, au Kursaal de Locarno, un choix représentatif de films de Georges Méliès, qui mourut à Paris oublié et démuni de tout.

DON

Décédé il y a quelques semaines à Lugano, sa ville natale, feu Agostino Nizzola, bourgeois d'honneur de la Ville de Baden, a fait don, par voie testamentaire, à la commune des habitants de cette cité, d'une somme de dix mille francs. Cette somme doit être partagée entre un établissement hospitalier de la ville et un projet de construction d'ateliers de loisirs.

UN VILLAGE A L'EMBOUCHURE DU TESSIN

On annonce officiellement la fondation avec siège à Magadino, d'une société anonyme avec capital de 600.000 fr., dont les fondateurs ont l'intention d'acheter 600.000 mètres carrés de terrains entre l'embouchure du Tessin et la plaine de Magadino. On prévoit des travaux de bonification et reboisement, avec création de canaux navigables dont le plus important aura une largeur de 30 mètres. Toute la région en sera revalorisée économiquement et touristiquement.

A l'embouchure de la Verzasca, on a d'autre part commencé les travaux d'un port où devront amarrer les péniches qui, de Sesto Calende, en Italie, apportent acier et matériaux de fer aux industries métallurgiques tessinoises.

Un autre port sera bâti dans les environs de Magadino pour ses petites embarcations touristiques.

Enfin, on prévoit la naissance d'un village avec centre commercial et civil, église et bâtiment des postes : première étape de ces travaux, la construction d'une série de maisons-tours, appuyées à la montagne.

Le Conseiller national, M. Enrico Franzoni, de Locarno, a été appelé à la présidence de la nouvelle société, tandis que les projets sont l'œuvre de l'architecte Rino Tami, ancien professeur au Polytechnicum de Zurich.

FESTIVAL DU FILM DE LOCARNO

La cinémathèque suisse présente, dans le cadre du 14e festival international du film de Locarno, une intéressante rétrospective composée de films du cinéaste allemand Fritz Lang.

Fritz Lang, né en 1890, appartient à la famille des grands artistes de l'histoire du cinéma. Son œuvre présente deux périodes bien distinctes : la période allemande, de 1919 à 1932, avec 15 films, et la période américaine, de 1936 à 1956, avec 25 films. En 1958, Fritz Lang a regagné l'Allemagne qu'il avait quittée au moment de la prise du pouvoir par les nationaux-socialistes. La rétrospective de Locarno comprend les films les plus importants réalisés de 1919 à 1946.

Plusieurs personnalités du monde international du cinéma sont arrivées ces derniers jours à Locarno. Citons Ingmar Zeisberg, et Helmuth Wildt, d'Allemagne, Massimo Girotti et Paolo Stoppa, d'Italie, et le metteur en scène Casimir Kutz, de Pologne. On a aussi remarqué la présence du fils et de la nièce du pionnier du cinéma : Georges Méliès.

Au cours de leurs premières séances, les jurys ont élu leurs présidents : Friedrich Duerrenmatt, pour le jury des longs métrages, et Lotte Eisner, de France, pour le Jury des courts métrages. Le programme du 21 juillet a compris la présentation de films du Portugal, de l'Inde, de la Belgique et des Etats-Unis (« Last of silence »).

CANTON DU VALAIS

INAUGURATION D'UN SANATORIUM POUR RHUMATISANTS A LOECHE-LES-BAINS (1)

En juillet a eu lieu, au milieu d'une grosse affluence d'invités et de représentants des milieux intéressés, l'inauguration officielle du Sanatorium pour rhumatisants à Loeche-les-Bains. Les invités, et notamment les délégués des Cantons qui participent à la construction et à l'exploitation de cette œuvre, soit ceux de Zurich, Berne et du Valais, et des villes de Zurich, Berne, Winterthour et Bienne, les représentants de la Fédération suisse des Cheminots, de la Fédération suisse des Ouvriers du bois et du bâtiment, de la Fédération suisse des Travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, et de diverses organisations de médecins de stations de bains et de caisses-maladie, ont été salués par M. Aloïs Holenstein, municipal, président de l'Association du « Sanatorium pour rhumatisants de Loeche-les-Bains ».

Cet établissement comprend, d'une part, une clinique avec sections commune et privée pour le traitement

de toutes les formes de rhumatisme et de ses états apparentés, et, d'autre part, un Institut physico-balnéologique. Ce nouvel Institut permet de soigner chaque jour jusqu'à 500 malades.

L'architecte Robert Landolt, de Zurich, auteur du projet et directeur des travaux de construction, a rappelé les difficultés qui ont dû être surmontées, puis il a remis les clefs de l'établissement à M. Holenstein.

Ce dernier a rappelé dans son allocution les diverses phases de cette construction à l'idée de laquelle son prédécesseur au Conseil municipal de Zurich, M. Willy Spuehler, actuellement conseiller fédéral, a largement contribué. La question du financement a suscité notamment de grosses difficultés. Les cantons de Zurich, Berne et du Valais ont pris à leur charge un emprunt total de 5,5 millions de francs. Les améliorations apportées dans la construction et l'augmentation du coût de la construction ont eu toutefois pour conséquence une augmentation de frais à 11,5 millions de francs. Cette augmentation a pu être assurée en partie par la Confédération sous forme d'un emprunt et en partie par des crédits bancaires.

Puis l'évêque de Sion, Mgr Westor Adam, et le pasteur Max Mueller, d'Hegerter près de Bienne, président du Conseil synodal, du Canton de Berne, représentant de l'Eglise Réformée, ont relevé le sens de cette œuvre nouvelle. Après quoi, Mgr Adam a procédé à la bénédiction des locaux.

Divers orateurs ont encore pris la parole, notamment M. Séverin Loretan, président de la Commune de Loeche-les-Bains, M. Fritz Giovanoli, conseiller d'Etat bernois au nom du Canton de Berne, et M. Oskar Schnyder, de Brigue, au nom du Valais.

CANTON DE VAUD

L'ABBE LOUIS BOVET EST BOURGEOIS D'HONNEUR DE BOSSONNENS

L'abbé Bovet, chapelain à Bossonnens (Veveyse), frère du regretté chanoine Joseph Bovet, a célébré ses 50 ans de prêtrise. Une manifestation fut organisée en son honneur, manifestation au cours de laquelle M. André Cottet, syndic de Bossonnens, a remis le diplôme de bourgeois d'honneur au jubilaire. Le chapelain Louis Bovet est, en effet, à Bossonnens depuis vingt-cinq ans. A cette même occasion, M. Hubert Gremaud, qui enseigna durant vingt-sept ans à Bossonnens, reçut également le diplôme de bourgeois d'honneur de cette localité.

FERNAND-LOUIS BLANC †

A Lausanne est décédé, après une cruelle maladie, à l'âge de 62 ans, M. Fernand-Louis Blanc, journaliste, reporter radiophonique. Fernand-Louis Blanc, après avoir fréquenté les conservatoires de Lausanne et de Zurich, a débuté dans le journalisme comme correspondant de « La Suisse » à Genève et comme rédacteur à la « Gazette de Lausanne », de 1928 à 1930. Sa voix chaude, sa bonne diction et sa facilité d'élocution le firent engager dès 1929 par Radio-Lausanne, où il a créé les reportages en direct « L'heure du soldat », « L'heure pour Madame », la « Radio scolaire », fait de nombreuses interviews, enregistré des centaines de disques de chorales, écrit des œuvres pour les soldats jusqu'en 1958. Doué des talents multiples, il a écrit, entre autres, une légende alpestre, « L'étranger », jouée à Villars-Chesières pour le centième anniversaire de la station, une cantate pour les pêcheurs de Chevroux, en collaboration avec Carlo Hemmerling, une version française de « Mes fauves » du grand dompteur Krupka : grand ami des animaux et surtout des chiens, il a été rédacteur du « Pêcheur suisse ». Il a été membre du comité du syndicat inter-cantonal des pêcheurs professionnels du Léman jusqu'en mai 1958, membre du comité national de propagande pour la consommation du poisson. Il rédigea le journal « Chien ». Il collaborait encore à la « Terre vaudoise » et à la « Feuille d'Avis de Lausanne » et était également connu comme patoisan.

CANTON DE ZOUG

FETE FEDERALE DE LUTTE SUISSE

La fête fédérale de lutte suisse 1961 a débuté à Zoug. Ponctuellement, à 7 h. 30, les 262 lutteurs se rassemblèrent, des cinq Associations régionales de l'Association fédérale de Lutte suisse et de toutes les parties du pays, sur la place qui serait le cadre de leurs exploits. Sur quoi, les combats commencèrent sous une pluie battante, devant plus de 12.000 spectateurs. La pause de midi mit fin temporairement aux épreuves.

A 10 h. 34, arriva en gare de Zoug la délégation solennelle de Fribourg, dernière ville où se déroula la fête, avec la bannière centrale. Celle-ci, en un cortège formé de toutes les sociétés zougoises, et en présence des autorités et des invités d'honneur, gagna la place des fêtes. Dans la salle des fêtes eut lieu la bienvenue officielle. M. Hans Huerlimann, Conseiller d'Etat, salua les invités d'honneur, les participants et les lutteurs, au nom du canton.

CANTON DE ZURICH

ADAPTATION D'UN ROMAN SUISSE AU CINEMA

L'Américain Richard Reich se propose d'adapter à l'écran le roman « Stadt ohne Maenner » (« Ville sans hommes »), de la femme de lettres bâloise, Gertrud Isolani. Ce livre, paru en 1945, a été réédité l'année dernière à Hambourg, avec un avant-propos du prélat Hermann Maas, de Heidelberg.

Le metteur en scène de cette adaptation cinématographique sera Roger Burkhard, et l'on prévoit pour les rôles principaux la participation d'Anne-Marie Blanc, Helmut Foernbacher et Konrad George.

« CHIKITA », UN NOUVEAU FILM SUISSE

La Furnus-film S.A., à Zurich, a commencé de tourner un nouveau film suisse qui s'intitulera « Chikita ». Il s'agit de l'histoire d'habitants d'une petite ville suisse qui cherchent à échapper à la monotonie de leur paisible existence. La plupart des artistes ont été choisis parmi les collaborateurs de la télévision, de la radio, ou dans les milieux de la scène et du cabaret. Le film se passera dans les villes de Zurich, de Zoug et de Lucerne. Le tournage sera terminé fin septembre.

LA CONSOMMATION DE PAPIER POUR LES JOURNAUX SUISSES

On évalue à 100.000 tonnes au moins la quantité de papier qui sera consommée en 1961 par les journaux suisses. Si le nombre des lecteurs n'a que peu augmenté ces dernières années, en revanche le volume des journaux et autres publications s'est fortement accru. Comme la production indigène de papier est insuffisante, il faudra compter sur une importation de 15.000 tonnes. Pour cela, le Conseil fédéral a décidé de réduire les droits de douane de 20 à 4 F par quintal.

LE REFERENDUM CONTRE LE STATUT HORLOGER

Un « Groupement de travail pour encourager l'économie sociale » s'est constitué à Baden et a décidé, dans le cadre d'une « action pour la montre suisse », de lancer le référendum contre le nouveau statut de l'horlogerie. Parmi les promoteurs de ce mouvement figurent notamment le député Hans Briner, de Bâle, M. Erich Kisslig, de Berne, M. Kuno Knutti, de Saint-Gall, l'ancien député Reinhard Kuenzler, de St-Peterzell, M. Georg Renner, de Berne, M. Gerhard Tschopp, de Berne, et M. Kurt Winzeler, de Wingoltingen (Thurgovie). La composition définitive du Comité référendaire ne sera publiée qu'au cours du mois d'août. Le « Groupement de travail pour encourager l'économie sociale » envisage, après avoir atteint ses premiers objectifs, d'étendre son activité à d'autres domaines par le moyen de campagnes semblables.

« LE LIVRE SUISSE »

Par l'exposition « Le Livre Suisse », qui tiendra ses portes ouvertes du 16 septembre au 8 octobre, à Zurich, la Société suisse de Libraires et Editeurs ouvre une nouvelle voie. En effet, cette présentation de livres ne revêtira en aucune manière les caractéristiques d'une foire, mais offrira au visiteur une image d'ensemble de la production et de l'évolution de diverses entreprises de la branche. Environ 70 éditeurs de notre pays, dont certains de Suisse romande, présenteront ainsi en quelque sorte leur auto-portrait. C'est en s'appuyant sur la constatation suivante que la Société suisse de Libraires et Editeurs a choisi ce type d'exposition: le lecteur ignore trop souvent l'œuvre accomplie par l'éditeur.

L'exposition « Le Livre Suisse », placée sous le patronage de M. F.-T. Wahlen, président de la Confédération, sera agrémentée, au cours de plusieurs soirées, par des causeries d'auteurs et des entretiens.

confort traditionnel suisse

Caravelle

EUROPE, PROCHE, MOYEN, EXTRÊME-ORIENT
AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD

Douglas DC-8

SWISSAIR